

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/017/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition.

24-40797-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faites aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2024 d'un montant de 264 500 Euros (deux cent soixante-quatre mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Associations	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Association familiale du centre social Bois Lemaître	00011549	11577	Avenue Roger Salzman 13012 Marseille	1 000
Cinclus	En cours	180902	35 route des 3 Lucs La Valentine 13012 Marseille	500
Le club des marseillaises	En cours	43908	27B bd Notre Dame 13011 Marseille	500
			TOTAL	2 000

ARTICLE 2

Le montant de la dépense, soit 264 500 Euros (deux cents soixante-quatre mille cinq cents Euros) dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, Article 65748.1, Chapitre 65, Service 03383.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**